



ACSV

À chacun ses vacances



SEJOURS

Hiver 2024

Séjours adaptés pour personnes en situation de handicap mental
ou porteuses de troubles du spectre autistique

SOMMAIRE



- 3 L'association
- 6 Âges et autonomies
- 10 **Séjour Enfants et adolescents**
- 14 **Séjour Adultes moyenne et faible autonomie**
- 18 **Séjours Adultes bonne et très bonne autonomie**
- 24 Vos interlocuteurs
- 25 Inscriptions
- 26 Aides financières
- 28 Conditions générales
- 30 Informations & contacts

L'Association À Chacun Ses Vacances

ACSV est une association qui propose des activités de loisirs et des séjours pour personnes en situation de handicap mental, ou porteuses de troubles du spectre autistique, quel que soit le type et le degré de ce handicap, sans discrimination.

Loisirs

Séjours

Weekends

Séjours

19 ans
d'expérience

Des équipes
formées

- » Nos séjours et weekends ont un objectif commun : l'épanouissement des vacanciers par le biais des loisirs.
- » Les séjours et les weekends sont adaptés aux besoins spécifiques de nos adhérents, en tenant compte des particularités de chacun.
- » L'équipe se compose d'un responsable de séjour, accompagné d'animateurs et animatrices, d'un assistant sanitaire, et parfois de bénévoles et de volontaires en service civique.
- » Le recrutement se fait sur entretien, en fonction du parcours, de l'expérience de l'animation et du handicap, de la sensibilité à notre public.
- » Le taux d'encadrement est de 1 pour 1 ou 1 pour 2 selon l'autonomie des participants.
- » En amont des départs, un salarié de l'association organise et prépare les séjours afin d'en garantir le bon fonctionnement. Il reste disponible par téléphone pour toute question des responsables, passe régulièrement sur les gîtes et effectue des bilans suite aux activités.
- » Nos équipes, animateurs comme responsables, participent à des modules de formations organisés plusieurs fois dans l'année.

Des
prestations
adaptées

- » Le transport vers les lieux de séjours et pour se rendre aux activités se déroule en minibus 9 place.
- » Les sorties et activités effectuées chez des prestataires font l'objet d'une réservation préalable, et sont organisées et préparées en amont par les responsables de chaque groupe, en lien avec le coordinateur salarié.

Des outils
pour les
adhérents

- » Une fiche caractéristique individualisée, qui détaille les besoins spécifiques de chacun et permet à l'équipe de savoir comment intervenir de la manière la plus adaptée.
- » L'acquisition et la création d'outils adaptés pour aider les participants à comprendre le déroulement de la journée, à gérer le temps qui passe, à communiquer...



Âges et autonomies



Les groupes sont constitués en fonction de l'âge des participants et de leur degré d'autonomie dans différents domaines.

L'évaluation des besoins spécifiques de chacun est réalisée en collaboration avec la famille et les professionnels qui interviennent régulièrement auprès des adhérents. Cette évaluation donne lieu à la rédaction d'une fiche caractéristique remise à nos équipes pour leur permettre

de préparer l'accompagnement de chacun.

Nos participants sont tous différents, et malgré nos efforts pour constituer des groupes les plus cohérents possibles, des différences existent : c'est alors la mission de nos équipes de s'adapter à chacun.

Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à déterminer le groupe qui correspond le mieux à votre proche.

Mineurs

Enfants et Adolescents de 6 à 17 ans

» La plupart du temps nous séparons nos vacanciers mineurs en deux groupes distincts « bonne et très bonne autonomies » et « moyenne et faible autonomies », dont vous pouvez consulter les caractéristiques ci-après.

Selon les périodes, en fonction du nombre de séjours et du profil des inscrits, nous séparons parfois les enfants des pré-adolescents et adolescents.



Adultes
Autonomie
Faible

Participants de + 18 ans ayant :

- » besoin d'un accompagnement rapproché pour la participation aux activités
- » besoin d'une aide soutenue pour les actes de vie quotidienne
- » peu d'interaction avec les autres
- » besoin d'aide pour communiquer, besoin d'être rassuré, d'avoir des repères dans la journée et de recevoir une communication simplifiée pour comprendre l'environnement et la journée
- » des troubles moteurs

Adultes
Autonomie
Moyenne

Participants de +18 ans ayant :

- » besoin d'être accompagné ou fortement stimulé pour la participation aux activités
- » besoin d'une aide physique ou d'une aide orale soutenue pour les actes de vie quotidienne
- » quelques interactions avec les autres et besoin d'un peu d'aide pour entrer en relation
- » des troubles du comportement fréquents qui nécessitent une présence constante de l'encadrant.

Adultes
Autonomie
Bonne

Participants de +18 ans ayant :

- » une participation spontanée aux activités, ou besoin d'être parfois stimulé pour y participer
- » une bonne autonomie pour la plupart des actes de vie quotidienne, ou besoin d'une aide orale ponctuelle
- » la capacité de communiquer et d'interagir avec les autres, parfois avec un peu de soutien
- » des troubles du comportement ponctuels

Adultes
Autonomie
Très
Bonne

Participants de +18 ans ayant :

- » une participation spontanée et enthousiaste aux activités, ou ayant besoin d'une très légère stimulation
- » une autonomie complète pour la plupart des actes de vie quotidienne, ou besoin d'un rappel oral ponctuel pour certains actes
- » la capacité de communiquer et d'interagir avec les autres
- » aucun trouble du comportement



Séjour Hiver

Enfants et adolescents

Enfants et adolescents

Toutes autonomies

Aquafun

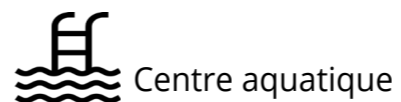
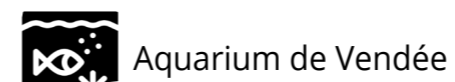
12

Aquafun



Mineurs - Toutes Autonomies

Activités



En complément de ces activités, l'équipe proposera des jeux, animations et veillées au groupe de vacanciers.

Environnement


Le centre La Tourraine nous accueille dans un environnement naturel rare : 4 hectares de terrain clos, au coeur de la forêt domaniale dans un centre préservé en pleine nature. L'océan et la plage sont accessibles à pied en 20 minutes par un sentier forestier, et à 5 minutes en véhicule.

Hébergement


Le centre dispose d'un bâtiment dédié à l'accueil de petits groupes, entièrement de plain-pied et composé d'une cuisine équipée, d'une pièce à vivre, de 2 grandes salles de bain et de 5 chambres.


Longeville-sur-Mer (85)
Pays de la Loire





 Samedi 17/02
Samedi 24/02 - 8 jours


 2200€
Sans option annulation


 2265€
Avec option annulation

 Minibus - 5h30
Pauses comprises

 5 vacanciers
5 encadrants

 Cuisine faite par un cuisinier

 1 chambre individuelle

 2 PMR

Séjour Hiver

Adultes moyenne/faible autonomie

Adultes

Moyenne

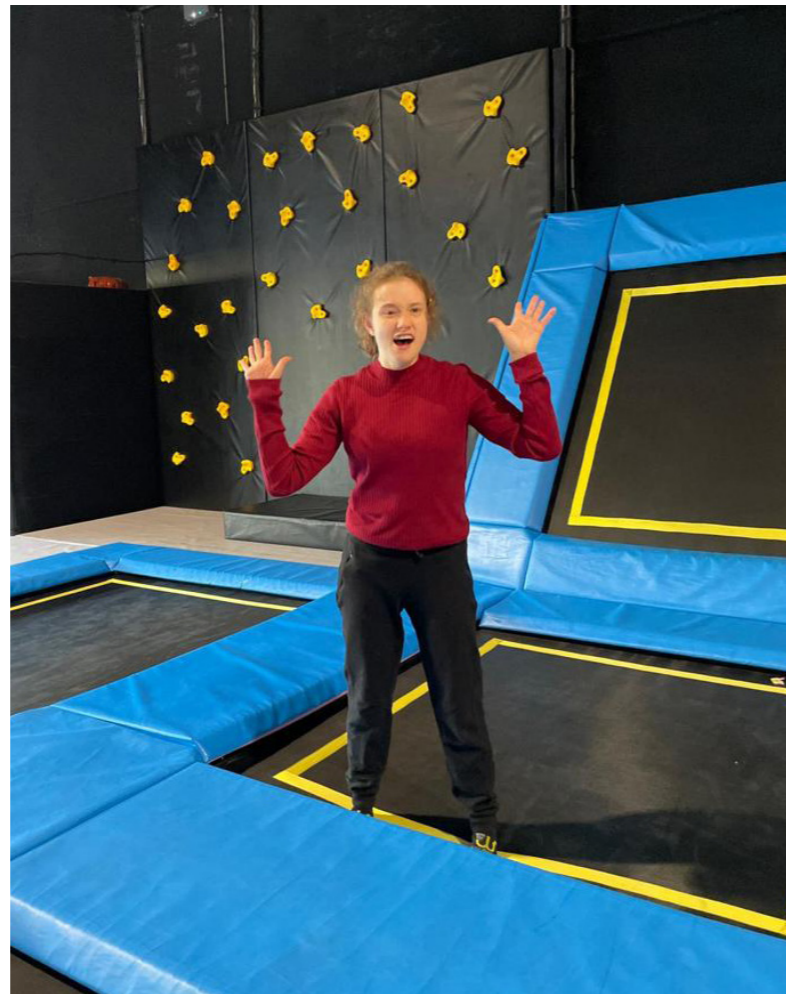
Faible

Autonomie

Découvertes et sensations

16

Decouvertes et sensations



Adultes - Autonomie

Moyenne

Faible

Activités



Aquarium de Vendée



Trampoline



Centre aquatique

En complément de ces activités, l'équipe proposera des jeux, animations et veillées au groupe de vacanciers.

Environnement

Le centre La Tourraine nous accueille dans un environnement naturel rare : 4 hectares de terrain clos, au coeur de la forêt domaniale dans un centre préservé en pleine nature. L'océan et la plage sont accessibles à pied en 20 minutes par un sentier forestier, et à 5 minutes en véhicule.

Hébergement

Le bâtiment dispose de 189 lits répartis sur 3 étages (dont un rez-de-chaussée), une grande salle de restauration, une cuisine fermée et équipée, et de plusieurs salles d'activités sur chaque espace d'hébergement. Sur cette période, le bâtiment sera ouvert pour plusieurs groupes d'ACSV, chaque groupe disposera de son aile d'hébergement, de son espace de restauration et d'une salle d'activité référente.

Longeville-sur-Mer (85)
Pays de la Loire



Samedi 17/02
Samedi 24/02 - 8 jours



2200€
Sans option annulation



2265€
Avec option annulation



Minibus - 5h30
Pauses comprises



6 vacanciers
6 encadrants



Cuisine faite par
un cuisinier



2 chambres
individuelles



1 PMR

Séjours Hiver

Adultes bonne/très bonne autonomie

Adultes

Bonne Autonomie

Evasion vendéenne

20

Bonne **Très Bonne** Autonomie

Virée entre copains !

22


Evasion vendéenne





Adultes - Autonomie

Bonne

Activités

 Journée aux Sables d'Olonnes

 Trampoline

 Balade en calèche ou 1 séance d'équitation

En complément de ces activités, l'équipe proposera des jeux, animations et veillées au groupe de vacanciers.

Environnement


Le centre La Tourraine nous accueille dans un environnement naturel rare : 4 hectares de terrain clos, au coeur de la forêt domaniale dans un centre préservé en pleine nature. L'océan et la plage sont accessibles à pied en 20 minutes par un sentier forestier, et à 5 minutes en véhicule.

Hébergement

Le bâtiment dispose de 189 lits répartis sur 3 étages (dont un rez-de-chaussée), une grande salle de restauration, une cuisine fermée et équipée, et de plusieurs salles d'activités sur chaque espace d'hébergement. Sur cette période, le bâtiment sera ouvert pour plusieurs groupes d'ACSV, chaque groupe disposera de son aile d'hébergement, de son espace de restauration et d'une salle d'activité référente.


Longeville-sur-Mer (85)
Pays de la Loire





 Samedi 17/02
Samedi 24/02 - 8 jours


 2150€
Sans option annulation

 2215€
Avec option annulation

 Minibus - 5h30
Pauses comprises

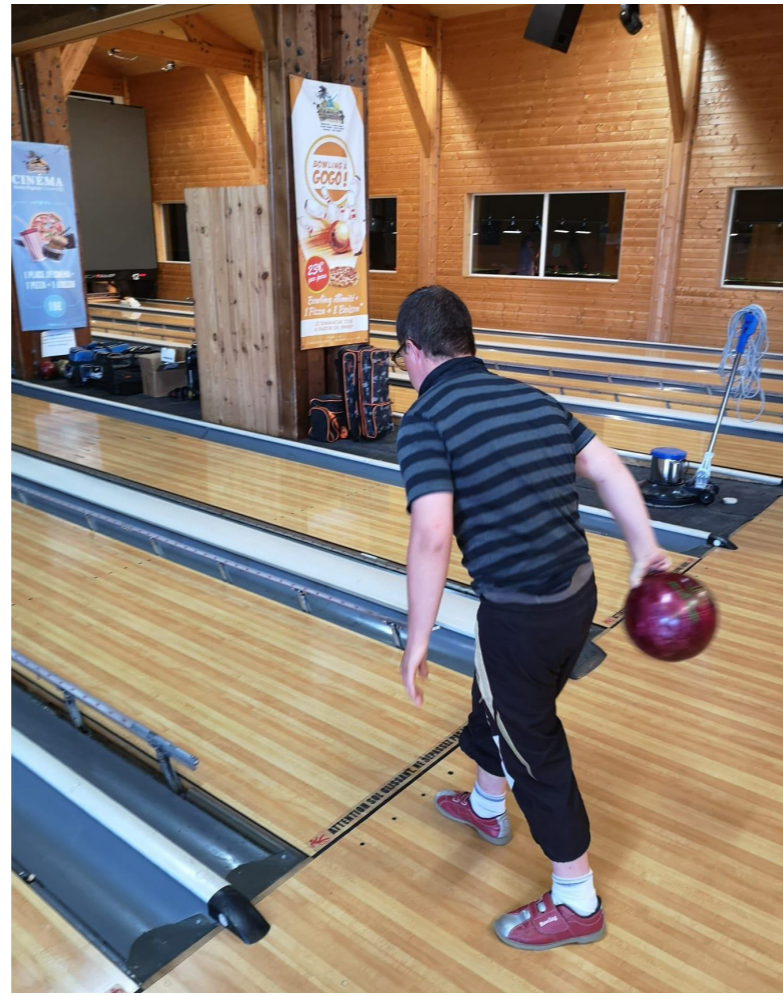
 6 vacanciers
5 encadrants

 Cuisine faite par un cuisinier

 2 chambres individuelles

 1 PMR

Virée entre copains !



Adultes - Autonomie

Bonne

Très Bonne

Activités



Bowling



Patinoire



Musée du chocolat

En complément de ces activités, l'équipe proposera des jeux, animations et veillées au groupe de vacanciers.

Environnement

Le centre La Tourraine nous accueille dans un environnement naturel rare : 4 hectares de terrain clos, au coeur de la forêt domaniale dans un centre préservé en pleine nature. L'océan et la plage sont accessibles à pied en 20 minutes par un sentier forestier, et à 5 minutes en véhicule.

Hébergement

Le bâtiment dispose de 189 lits répartis sur 3 étages (dont un rez-de-chaussée), une grande salle de restauration, une cuisine fermée et équipée, et de plusieurs salles d'activités sur chaque espace d'hébergement. Sur cette période, le bâtiment sera ouvert pour plusieurs groupes d'ACSV, chaque groupe disposera de son aile d'hébergement, de son espace de restauration et d'une salle d'activité référente.

Longeville-sur-Mer (85)
Pays de la Loire



Samedi 17/02
Samedi 24/02 - 8 jours



2060€
Sans option annulation



2125€
Avec option annulation



Minibus - 5h30
Pauses comprises



7 vacanciers
4 encadrants



Cuisine faite par
un cuisinier



1 chambre
individuelle



Pas de PMR

Vos Interlocuteurs

Les Séjours & Week-ends



L'association

L'équipe est à votre disposition pour tout renseignement ou toute information en amont, pendant et après les weekends et séjours. Nous vous invitons à nous transmettre des informations actualisées sur vos proches afin de pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions.

Nous sommes également à l'écoute de vos propositions pour faire évoluer l'association et les services que nous proposons.



Responsable du séjour

Le responsable de séjour prépare le planning d'activités et se charge de l'organisation du séjour une fois sur place.

Il vous contacte en amont du départ. C'est ainsi l'occasion de lui transmettre les informations importantes et de lui poser les questions sur le séjour ou weekend.

Il est votre interlocuteur pendant le séjour et vous envoie régulièrement des nouvelles et photos par SMS. Vous avez la possibilité de l'appeler le soir.



Coordination

Nos coordinateurs organisent les séjours en amont de départ, et pendant les séjours, ils sont disponibles par téléphone en complément du contact avec les responsables.

Vous pouvez les rencontrer lors des départs et retours de séjour. Ils vont également sur le terrain rendre visite aux groupes pour solutionner d'éventuelles difficultés et veiller à ce que les séjours se déroulent au mieux.



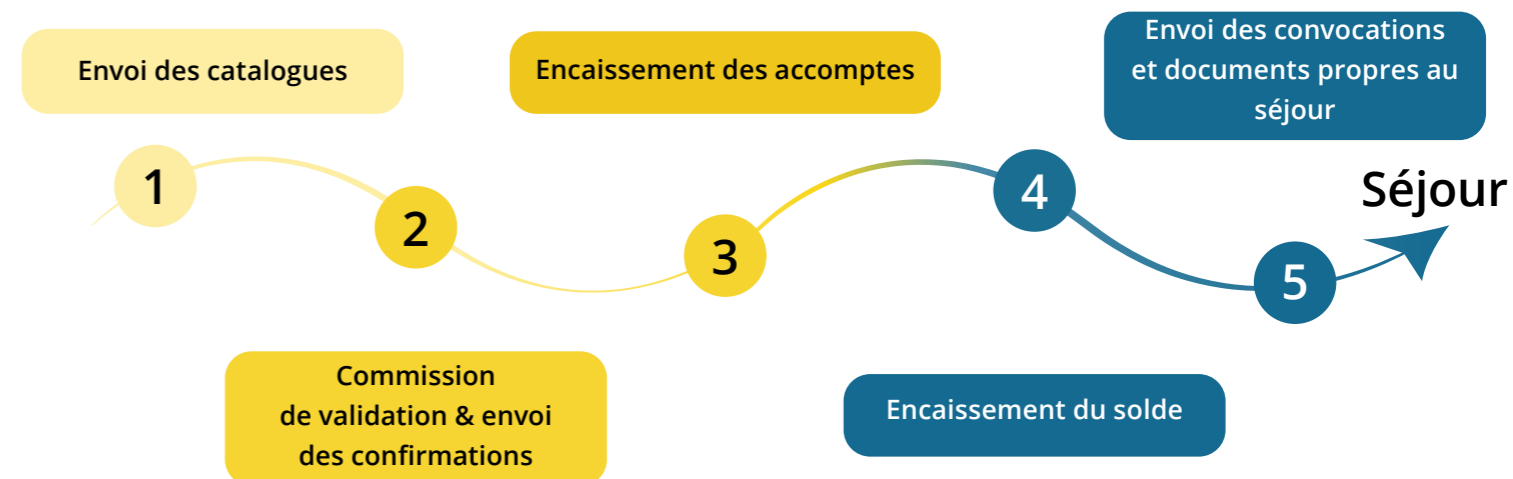
Réfèrent administratif

C'est l'animateur qui, pendant le séjour, est garant des affaires et de l'argent de poche du vacancier.

C'est lui qui vous accueille le jour du départ et recueille les dernières informations.

Il s'occupe également de vous faire un bilan oral du séjour au moment du retour.

Fonctionnement des inscriptions



Période de réception des premières demandes

- » À nous envoyer par mail à : secretariat@acsv.fr
- » Toute demande sera enregistrée pour un traitement en commission de validation.

Période de prise en compte des demandes supplémentaires et commissions régulières

- » Nous poursuivons la réception des demandes d'inscription jusqu'à **30 jours avant le départ**. Au-delà de cette date, nous étudions chaque demande au cas par cas, selon le dossier et les besoins spécifiques de l'adhérent.
- » Des commissions de validation sont organisées chaque mercredi et donnent lieu à des confirmations par mail, en fonction des places disponibles

- 2 Mail de confirmation contenant le lieu du séjour, les dates et le montant à régler
- 3 Le montant des acomptes est encaissé à réception pour bloquer la place sur le séjour. Si vous réglez en un chèque unique, celui-ci sera donc encaissé dès réception.
- 4 Le solde du séjour est à verser 30 jours avant le départ. Si le paiement a été réalisé en plusieurs chèques, le chèque de solde sera alors encaissé à cette date.
- 5 Envoi de la convocation pour le départ, du trousseau, de la fiche posologie à compléter...

Les aides financières

Vous pouvez demander des aides auprès de certains organismes. Si vous êtes suivis par un(e) assistant(e) social(e), il/elle peut vous accompagner dans ces démarches.

ACSV vous fournit sur demande les devis nécessaires qui mentionnent le surcoût lié au handicap.

MDPH

La PCH peut être versée au titre d'aide spécifique au départ en vacances, elle prend en charge tout ou partie du surcoût lié au handicap. Pour les moins de 20 ans, l'AEEH peut être complétée, sur dépôt d'un dossier lié au départ en vacances.

Association VA

L'association « Volontaire pour les personnes avec autisme », en partenariat avec la Fondation Orange peut accompagner les projets vacances jusqu'à 20% du montant du séjour.

Jeunesse au Plein Air

La JPA en partenariat avec l'ANCV propose des chèques vacances pour faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux séjours de vacances. L'aide dépend du quotient familial et est plafonnée à 40% du montant du séjour.

CCAS / Conseil départemental

Le CCAS de votre mairie et le Conseil Départemental peuvent délivrer des aides au départ.

Associations / aides de solidarité

Les Associations et aides de solidarité : Secours Populaire, Secours Catholique, la Solidarité Laïque, l'UNALG...

Comités d'entreprises

Les comités d'entreprises interviennent parfois pour accompagner les salariés, sous forme de chèques vacances ou d'aides directes.

Aides spécifiques

Si vous êtes fonctionnaire, travailleur agricole, travailleur dans le domaine du bâtiment vous pouvez avoir droit à des aides spécifiques, propres à ces secteurs d'activités.

Conditions générales

INTRODUCTION

A Chacun Ses Vacances est une association de loi 1901 déclarée à la préfecture de Paris le 13 janvier 2004, numéro 00163327. Elle fusionne au 1 janvier 2023 et devient le secteur «séjours et loisirs adaptés» de l'association Temps Jeunes & ACSV.

L'association Temps Jeunes & ACSV est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le numéro IM069110027. Les séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès des DDETS de chaque département d'accueil. Le fait de s'inscrire à l'une de nos activités implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Adhésion

Les activités sont réservées aux adhérents d'ACSV. Le montant de l'adhésion obligatoire est fixé à 10€, réglable à la première inscription. Cette adhésion est renouvelable annuellement du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2. Dossier d'inscription

Pour les nouveaux adhérents, un recueil des besoins doit être complété. Notre équipe rédigera ensuite une fiche individuelle caractéristique détaillant les besoins spécifiques de l'adhérent et la manière de l'accompagner. Cette fiche caractéristique est communiquée aux équipes en amont des activités. Pour les adhérents déjà inscrits, la relecture et modification de cette fiche caractéristique doit être faite une fois par an ou pour tout changement important au cours de l'année.

Nous demandons également à chaque adhérent de remplir ou mettre à jour son dossier administratif chaque année. Celui-ci comprend les documents suivants ; fiche de renseignements, fiche sanitaire, attestation de responsabilité civile, attestation de sécurité sociale, carte d'identité, carte d'invalidité. Ces documents sont obligatoires pour toute activité, et la réservation pourra être annulée en cas d'absence de documents à jour.

3. Paiement

* Pour les séjours et weekends, le demandeur a pour obligation de faire parvenir son règlement d'acompte par chèque, virement bancaire ou chèques vacances dans un délai de 15 jours après réception de la confirmation, afin de bloquer sa place. Si le règlement nous parvient en un chèque unique, celui-ci sera donc encaissé dès réception. Le solde de l'activité est à verser au plus tard 30 jours avant le départ. En cas de manquement, la réservation peut être annulée par l'association.

* Pour les escapades et nocturnes, le coût de l'activité est à régler en une seule fois, dès confirmation de l'activité, dans un délai de 15 jours maximum.

* Pour les activités suivies, le règlement peut être réalisé en 4 fois sans frais, dont la première partie est à régler dès la confirmation de l'activité, dans un délai maximum de 15 jours après confirmation.

4. Dossier sanitaire

Nous demandons à chaque adhérent disposant d'un traitement de remplir la fiche posologie avant chaque départ en activité et d'y joindre la copie des ordonnances correspondantes.

Il est également nécessaire au moment du départ, de fournir la quantité suffisante du traitement dont la posologie exacte doit être répartie dans un pilulier (valable pour la toute la durée de l'activité). L'ordonnance originale doit être confiée à l'équipe.

Tout manquement à ces impératifs pourra conduire au refus d'accueillir le participant sur l'activité, pour des raisons de sécurité.

5. Accessibilité des activités

Toute information importante et pouvant impacter le bon déroulement de l'activité doit être déclarée au préalable : troubles du comportement, difficultés motrices, besoin de manipulations techniques, appareillages, rendez-vous paramédicaux ou soins

infirmiers etc... Si certains éléments n'ont pas été transmis en amont du séjour, ACSV se réserve le droit de transférer la personne sur une activité plus adaptée, ou la rapatrier, après en avoir informé sa famille ou son tuteur légal. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être consenti et les frais occasionnés par ce rapatriement ou transfert seront à la charge de la famille ou du tuteur.

DESISTEMENTS ET ANNULATION

6. Option annulation

La souscription de l'option annulation est facultative et peut être souscrite pour les séjours et weekends (elle n'est pas disponible pour les escapades ni nocturnes).

7. Annulation d'une activité par le participant AVEC Option annulation

Cette option permet à l'adhérent d'obtenir le remboursement intégral de son séjour ou weekend en cas d'annulation, quel que soit son motif d'annulation. Le montant de l'option annulation est fixé selon la durée de l'activité et disponible sur la page brochure..

8. Annulation d'une activité par le participant SANS option annulation

* En cas d'annulation par un adhérent n'ayant pas pris l'option annulation, les débits et frais de dossiers lui seront exigibles comme suit, quel que soit le motif d'annulation (même médical) :

* De l'inscription à 31 jours du départ : retenue de 70 € pour frais de dossier pour un séjour / 50 € pour les weekends / pas de frais pour les escapades et nocturnes.

* De 30 à 15 jours avant le départ : retenue de 50% du montant total du weekend ou du séjour/ pas de frais pour les escapades et nocturnes.

* De 14 jours avant le départ jusqu'au jour du départ : retenue du montant total pour les séjours, weekends, escapades et nocturnes.

9. Annulation du séjour du fait d'ACSV

Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour si le nombre minimum de participants nécessaire à son maintien n'est pas atteint. Une nouvelle destination sera alors proposée aux participants concernés. En cas de refus de la part du participant, les sommes versées seront intégralement remboursées, sans autre dédommagement possible. ACSV s'engage à informer le participant de toute annulation ou modification dans un délai de 20 jours avant le début de l'activité pour les séjours, dans un délai de 7 jours pour les weekends et sans préavis pour les activités de moins de 48 heures.

10. Activité écourtée du fait de l'adhérent

En cas de départ anticipé de l'adhérent lors d'une activité, il ne sera procédé à aucun remboursement. En effet la retenue du prix de l'activité compense le préjudice causé à l'association, tenue de respecter un budget.

11. Fixation et révision des prix

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué : hébergement, transport, repas, encadrement. En cas d'évolution significative du montant de certains postes budgétaires, nous nous réservons la possibilité de la répercuter en intégralité sur le montant de l'activité. La révision du prix du forfait ne pourra intervenir moins de 20 jours avant la date de début de l'activité.

12. Cession du contrat de séjour

D'après le code du tourisme, tout client/voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à un autre voyageur moyennant des frais raisonnables et réels, et ce dans un délai de minimum 7 jours avant le départ. Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre réservation à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a pas débuté.

Vous êtes tenu de nous informer de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage.

MODALITES DES SEJOURS

13. Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) 200 av Salvador Allende - 79038 NIORT cedex par le biais de l'adhésion, police n° 3026849 J, en accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, défense et assistance. Il y a lieu de souscrire une assurance personnelle, en particulier pour les vols, pertes, détériorations des bagages ou objets personnels. En aucun cas ACSV ne pourra être tenue pour responsable des vols ou perte d'argent, d'effets ou objets personnels (vêtements, tablettes, téléphones mobiles, etc).

14. Transports et convocation

Le transport aller/retour s'étend d'un point de rassemblement situé à Paris au lieu de chaque activité. Les horaires et le lieu de prise en charge sont mentionnés dans une convocation envoyée au préalable.

15. Fiche trousseau et argent de poche

Une fiche trousseau individuelle sera fournie, à titre indicatif, avant le départ de chaque séjour et weekend. Elle devra être complétée et placée dans la valise afin d'être vérifiée à l'arrivée et au départ du séjour. Tout linge devra être impérativement marqué. Nous ne pouvons être tenus pour responsable de la perte ou du vol de l'argent de poche durant les séjours s'il ne nous a pas été confié.

16. Rapatriement

Nos prix comprennent l'assurance rapatriement suite à l'avis d'un expert médical et selon les conditions de « MAIF Assistance », ou suite à des dommages causés par l'équipe ou liés à un manque de vigilance de l'équipe.

VOS DROITS

17. RGPD

Le vendredi 25 mai 2018, le RGPD (ou règlement général de la protection des données) est entré en vigueur. Le but de ce règlement est de redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles.

Nous collectons bon nombre d'informations, et ce, toujours avec une pédagogie qui nous est propre : l'adhérent au centre de notre action.

Dans ce cadre, vos données sont collectées à différentes étapes : l'inscription sur l'une de nos activités, lors de nos rencontres avec nos partenaires, lorsque nous démarchons des prestataires ou encore lors d'un recrutement (animateurs, directeurs...). Des moments clés, où vous nous confiez des informations personnelles afin que les adhérents vivent au mieux leurs activités.

Les données que nous collectons sont utilisées uniquement par les salariés d'ACSV dans un souci constant de préservation. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales. Ces informations sont conservées dans notre base de données informatique sécurisée.

ACSV utilise vos données pour :

- le traitement des contrats de travail, de la paie (équipes)
- la communication avant, durant et après nos séjours (familles et partenaires),
- commercialement (diffusion de nos brochures, proposition de postes à nos équipes éducatives).

Comme indiqué précédemment, l'entrée en vigueur du RGPD vous permet le contrôle de vos données. Dans ce cadre, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur celles-ci.

Vous pouvez donc à tout moment vous adresser à A Chacun Ses Vacances en nous écrivant à l'adresse suivante :

A Chacun Ses Vacances – Protection des données

139 rue des Pyrénées, 75020 PARIS

d'opposition sur celles-ci.

18. Responsabilité

A Chacun ses Vacances est responsable de plein droit à l'égard du participant de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, ACSV peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable au participant. ACSV ne pourra être tenue pour responsable des manquements à l'exécution des prestations résultant de cas de force majeure ou d'événements tels que guerres civiles ou étrangères, instabilité politique notoire, mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre-circulation des personnes et des biens, et ce, quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, limitation ou interdiction de trafic aéronautique, ferroviaire ou terrestre, grèves, explosions, catastrophes naturelles, ni des retards dans l'exécution des prestations résultant des mêmes causes.

19. Droit à l'image

Au cours d'une activité, les participants pourront être photographiés, pour notamment mettre en ligne des photos sur le site Internet et la brochure. Le représentant accepte tacitement et par avance que ces photos soient utilisées par A Chacun Ses Vacances pour illustrer ses activités dans ses propres médias ainsi que sur tout support de communication. Dans tous ces cas les participants et leurs représentants légaux renoncent par avance à toute forme de rémunération. Aucune photo prise sur une activité ne sera commercialisée par l'association. Chaque représentant légal peut s'opposer à ce que son participant soit pris en photo. Conformément au règlement général européen sur la protection des données, le représentant légal de l'adhérent pourra demander le déréférencement de l'image de son proche. Il vous suffit de nous en informer par courriel ou courrier recommandé au plus tard le premier jour de l'activité.

20. Réclamation / médiation

L'adhérent peut effectuer toute réclamation, à l'adresse suivante : A Chacun Ses Vacances, 139 rue des Pyrénées 75020 PARIS par lettre RAR ou mail à secretariat@acsv.fr accompagné de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, l'adhérent peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

21. Vos retours

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels et de volontaires. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances des personnes en situation de handicap.



ACSJV

À chacun ses vacances

www.achacunesvacances.fr

TEMPS JEUNES & ACSV

Secteur séjours et loisirs adaptés
139 rue des Pyrénées, Bagnères 93
75020 Paris
secretariat@acsv.fr
01.76.21.49.05

